

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUQUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N^o 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N^o 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

BULLETIN POLITIQUE.

Le ministère anglais continue à se jouer du ministère français. Il vient de faire publier une note remise à M. Guizot par lord Palmerston, deux jours après la signature du traité de Londres. Il déclare hypocritement dans cette note, qu'il regrette que la répugnance du gouvernement français à s'associer aux mesures concernant l'exécution de cette convention, ait créé un obstacle qui ait empêché la France d'être partie contractante, mais qu'il espère que le cabinet des Tuileries verra dans les dispositions du traité, des preuves irréfragables que les quatre puissances ont été animées d'un désir désintéressé de maintenir à l'égard de la Turquie les principes de politique que la France a, dans plus d'une occasion, déclaré nettement et formellement être les siens. Il ajoute qu'elles ne cherchent à obtenir, par les arrangements qu'elles ont en vue, aucun avantage exclusif pour elles-mêmes, et que le grand objet qu'elles se proposent est de maintenir l'équilibre politique en Europe et de détourner les événements qui troubleraient la paix générale.

Ces protestations d'intentions pacifiques et de désintéressement, ne sont-elles pas une sanglante ironie après une odieuse insulte? Lord Palmerston, déchirant l'alliance qui semblait unir le gouvernement français et le gouvernement britannique, et parlant au nom des quatre puissances avec lesquelles il se ligue contre la France, n'est-ce pas déjà un fait caractéristique? On n'a voulu, dit-on, qu'appliquer les principes de la France relativement à l'empire ottoman. Si cela est vrai, pourquoi donc traiter et agir sans la France? Pourquoi ne l'avoir mise en demeure ni d'accepter, ni de refuser le traité? On fait de banales protestations de désintéressement, comme si on ne comprenait pas toutes ces misérables roueries de la diplomatie, comme si tous les antécédents de la politique des quatre puissances ne démentaient pas toutes leurs assertions, comme si l'état imaginaire que les quatre puissances se soient exposées à une lutte contre la France sans aucune espérance ambitieuse, comme si enfin leur protection soi-disant si bienveillante pour la Turquie, pouvait comporter ce désintéressement incroyable, qu'elles bouleverseraient leurs états, exposeraient leur commerce et leur industrie à des crises funestes, armeraient leurs troupes et leurs flottes, uniquement pour rendre au sultan le service de lui soumettre un pacha rebelle, au lieu de laisser le sultan et le vice-roi lutter ou s'arranger entre eux.

Après avoir agi envers nous comme si nous étions un peuple de lâches, on voudrait nous traiter comme un peuple de niais.

Cependant, les événements se précipitent en Orient. Ils justifieront bientôt toutes les prévisions de guerre que nous avons si souvent émises.

Le sultan, ainsi qu'on l'avait annoncé, a réellement prononcé la déchéance de Mohammed-Aly. Il faut qu'il se

soit senti fortement appuyé et qu'il ait des raisons péremptoires de compter sur les secours des puissances, pour s'être laissé entraîner par leurs instigations, à ce point qu'il ait osé prendre une détermination aussi importante. Il a même déjà disposé d'une partie des possessions du vice-roi en faveur d'une demi-douzaine de fonctionnaires turks, qui auront longtemps à attendre avant d'occuper les fonctions qu'on leur a conférées. Est-ce ainsi qu'Abdul-Medjid et ses auxiliaires espèrent maintenir l'intégrité de l'empire ottoman? Pour le rendre soi-disant plus fort, on arrache la souveraineté à des mains puissantes, on divise le gouvernement entre des mains qui ne sauraient jamais le conserver.

Quant à la déchéance de Mohammed-Aly, c'est une déclaration grave sans doute; elle n'aura qu'un malheur, c'est d'être aussi inutile que pourrait l'être aujourd'hui une excommunication du pape contre la France ou l'Angleterre. Le fanatisme musulman, il est vrai, conservé de profondes racines parmi les populations fidèles à l'islamisme, mais il n'appartient plus guères à un sultan imberbe, appelé à son secours des nations infidèles, de soulever ce fanatisme contre un homme qui est devenu plus puissant que lui, qui a rendu de grands services à la religion, qui possède sous sa domination les villes saintes, de la M-ke, de Médine, du Kaïre et de Damas, et qui, par la bouche des principaux schérifs, pourrait renvoyer contre Abdul-Medjid une excommunication peut-être plus terrible.

Ce qu'il y a de plus inquiétant dans les démonstrations contre Mohammed-Aly, ce sont les dispositions des agents des quatre puissances signataires du traité de Londres.

Voici ce qu'on rapporte : Le 30 août, le commodore Napier déclarait les côtes de la Syrie en état de blocus; le colonel Hodges, consul d'Angleterre à Alexandrie, a quitté cette ville pour se rendre en Syrie. L'amiral Stopford a fait voile pour Beyrouth, laissant trois vaisseaux devant Alexandrie. Mohammed-Aly se trompe fort, a-t-il dit en partant, s'il se flatte d'échapper à une solution jusqu'à l'arrivée de la mauvaise saison; il a beau faire, tout sera décidé avant la fin du mois d'octobre. Il paraît que la politique anglaise prépare un coup de main sur Saint-Jean d'Acre ou sur Beyrouth. Lord Ponsomby, ambassadeur de l'Angleterre à Constantinople, presse le départ d'une expédition qui doit transporter sur la côte de Syrie quelques milliers de Turks réunis dans l'île de Chypre et que va diriger le colonel anglais Smith.

De son côté, la Russie a fait avertir le sultan qu'un corps d'armée est prêt à s'embarquer pour le Bosphore au premier signal. Déjà ses officiers reconnaissent les Dardanelles et ses ambassadeurs font parade de leurs instructions. Ces jours derniers une flotte russe a été vue dans la Manche, se rendant dans la Méditerranée.

Les puissances ne se bornent plus à protéger le sultan, elles lui imposent leurs volontés. Le traité de Londres est un carcan qu'elles lui ont mis au cou et

qu'elles comptent bien river. Voyez l'attitude des consuls en Egypte!

Rifaat-bey avait mandat pour traiter avec Mohammed-Aly, ou tout au moins pour écouter ses propositions; ils ont interdit à l'envoyé de la Porte de quitter l'Egypte avant le terme fatal des sommations. Les sommations expirées, et bien que Rifaat-Bey fût parti, avec des propositions pacifiques, qui semblaient devoir amener un arrangement, il n'a pas été accordé un seul instant de trêve. Les consuls des quatre puissances qui demandaient le 6 septembre qu'il leur fût permis de continuer leurs fonctions, ont interrompu dès le lendemain toute communication diplomatique avec Mohammed-Aly. Ils se disposaient à quitter Alexandrie; mais ils ont changé d'idée; ils exigent que le vice-roi leur donne l'ordre de s'embarquer, mais celui-ci les laisse libres de faire ce qu'ils voudront. Enfin le colonel Hodges, cet aventurier diplomatique, envoyé de Londres en Egypte avec la mission expresse d'insulter le vice-roi, n'a-t-il pas obligé ce prince à lui dire : « Je vois où vous voulez venir; mais je ne suis pas le dey d'Alger »

Les manœuvres de l'Angleterre pour exciter la population à l'insurrection continuent en Syrie. Elles n'ont eu aucun résultat. Cependant Ibrahim-Pacha a pris toutes ses précautions. Il a concentré toutes ses forces dans cette contrée et fait d'énergiques préparatifs de défense. Le colonel français Selves, major-général de l'armée égyptienne sous le nom de Soliman-Pacha, a fait publier un ordre du jour, dans lequel, après avoir déclaré la Syrie en état de siège, il annonce que tous les indigènes ou étrangers qui introduiraient dans le pays, distribueraient ou recueilleraient des écrits ou proclamations tendant à fomenter la désobéissance et la révolte, et des armes, munitions de guerre ou provisions de bouche, passeraient devant un conseil de guerre, pour y être condamnés à la peine de mort ou aux galères; mais l'amiral Napier ayant menacé de bombarder Beyrouth, dans le cas où l'on ne permettrait pas aux habitants de porter des provisions à bord de ses vaisseaux, Soliman-Pacha a cédé sur ce point, n'ayant pas d'ordre du vice-roi pour intercepter les communications entre la flotte et la terre.

D'un autre côté, Ibrahim Pacha, ayant appris que la Porte avait répandu dans tout l'empire les firmans qui déclarent son père traître et rebelle, a fait publier dans toute la Syrie que tout individu porteur d'un de ces firmans serait passé par les armes.

Mais pendant qu'on s'agit de toutes parts en Orient, la Porte et les quatre puissances, pour intimider et soumettre Mohammed-Aly, le vice-roi et son fils pour repousser l'agression, la France recule honteusement. De peur que l'exaspération de notre marine ne l'entraîne à une collision avec nos ennemis, le ministère a fait donner l'ordre à notre escadre dans la Méditerranée de s'enfermer soigneusement dans les parages de l'Archipel.

Les événements, comme on le voit, deviennent de plus

Feuilleton de l'Association.

L'Amour d'un Assassin.

Il faisait un temps très-froid, Paris était couvert de glace, toute sa population, ordinairement si vagabonde, s'était réfugiée au coin du feu ou dans les théâtres. Celui des Variétés regorgeait de monde. Vernet, le naïf et délicieux comique, jouait dans la *Prima donna*, et le vaudeville en vogue, *Deux de moins*, attirait les spectateurs qui aiment les caustiques tableaux des tribulations conjugales.

Au milieu des mille têtes du parterre, l'œil de l'observateur eût pu distinguer ce jour-là, 14 décembre 1834, deux hommes qui semblaient prendre un grand intérêt aux péripéties de la scène. L'un, d'une taille colossale, dont les traits étaient fortement prononcés, promenait pourtant de temps en temps un œil attentif sur toute la salle; mais son compagnon, joli cavalier, aux traits délicats, à la tournure élégante, prêtait une attention soutenue aux effets comiques de Mad. Vautrin, la duègne de la troupe, et aux délicieux éclats de voix de la gentille Jenny Colon.

Après que la première pièce fut finie, les deux amis se promènèrent ensemble dans les couloirs, en causant à voix basse.

« Eh bien! dit le petit à son compagnon, as-tu toujours la fièvre?... crains-tu toujours de voir la rousse nous donner des contre-marches? »

« Ah! ça!... vieux, répondit l'autre, si la blaffarde te plait, tu es libre de te laisser raser comme tu voudras... pour moi, vois-tu, je ne suis pas pressé. »

« A propos, reprit le premier interlocuteur, et l'argenterie... as-tu hasardé les touches?... tu ne m'as pas donné ma part... tu l'auras peut-être portée à la caisse d'épargne? »

« Non, dit l'autre, j'les ai lavées... mais le grigou n'avait pas assez de billes pour tout payer... il m'a remis vingt francs comme ar-rhes, il payera demain... Et toi, as-tu été du côté du faubourg Martin? »

« Peste, dit le jeune homme, comme tu y vas! fourrer mon cou dans la bouteille sans savoir comment le sortir... Non, mais j'ai envoyé demander une adresse au portier, il a répondu très-poliment, très-tranquillement; il ne se doute de rien... Il n'y avait pas de sang sur le carré... C'est égal, la vieille s'est joliment débattue. »

elle mordait le matelas, de rage de ne pouvoir crier!... elle avait la vie d'un chat... »

En ce moment, l'ouverture de la seconde pièce commença : le plus grand de nos deux personnages se dirigea vers le parterre, son camarade alla le suivre lorsqu'il fut arrêté par une petite main qui se posa sur son épaule.

Il se retourna en sursaut!...

C'était une charmante femme, de vingt-cinq à vingt-six ans, au doux regard, à l'enlvrant sourire; des boucles de magnifiques cheveux noirs enlraient son visage d'une éblouissante blancheur; ses yeux, en regardant le jeune homme, avaient pris une expression divine de douceur et de bonté.

« Pierre! lui dit-elle, ne me reconnaissez-vous pas?... »

« Je cherche, lui dit Pierre, en passant la main sur son front, je cherche dans quel rêve, dans quel ciel imaginaire j'ai vu un ange! »

« Vous êtes donc toujours poète, répartit la jeune femme en l'interrompant? Vous avez oublié Nelly, la petite Nelly de Lyon?... »

« Est-ce possible! dit Pierre; vous Nelly; vous ici... et mariée, sans doute? »

« Veuve depuis deux ans, répondit Nelly, en baissant les yeux. Ah ça, monsieur l'enfant prodigue, c'est bien mal à vous d'avoir fui votre pays depuis si long-temps; j'espère que vous viendrez me voir... c'est pourtant dangereux... un ancien amoureux... Mais je vous quitte, ma tante est là, qui m'attend demain, vous viendrez? rue de Provence, n^o 12, nous dînerons ensemble. »

« A demain, Nelly, dit mélancoliquement le jeune homme en baisant la main qu'elle lui tendait. »

La charmante enfant s'enfuit, légère comme une gazelle, et rentra dans une loge d'avant-scène.

« Ah ça, dit le compagnon de Pierre, qui sortait en ce moment du parterre, que fais-tu donc à rêver dans les couloirs? Est-ce que tu courtes les ouvreuses, ou bien fais-tu sécher ton gilet aux bœufs de gaz?... »

« A ces mots, prononcés à haute voix, les promeneurs jetèrent involontairement les yeux sur le jeune homme, qui sortait en ce moment du théâtre avec son compagnon. Son gilet était en effet mouillé du haut en bas... il y avait eu dessus, quelques heures auparavant!... »

Le lendemain, on pouvait voir de bonne heure la gentille Nelly préparant tout pour la réception de son convive. La joie brillait dans son regard, la coquetterie dans son maintien... c'est que Pierre était son premier, son unique amour. Mariée par la volonté de ses infle-

xibles parents, elle avait dû, par convenance, réprimer ses affections; mais le cœur des femmes est comme l'esprit des peuples, on a beau en comprimer les élans, le volcan, tôt ou tard, doit se faire un passage.

Quand cinq heures sonnèrent, la nuit était venue; un froid très-rigoureux avait couvert Paris d'un voile de glace, et les vitres du riche appartement étaient ornées de dessins fantastiques qu'avait tracés la gelée... Un coup retentit à la porte; on ouvrit; c'était Pierre, le convive attendu.

Le jeune homme entra, le sourire sur les lèvres; il tendit la main à sa belle hôtesse, puis se débarrassant d'un grand manteau brun qui couvrait ses épaules, il se jeta négligemment sur une chaise de l'antichambre, et se mit à table, car le dîner était servi.

Il y avait ce soir-là, chez Mad. Nelly de Val..., bonne et nombreuse compagnie... Un avocat-général, célèbre par l'éclat de sa parole et l'intégrité de ses opinions; un riche banquier, dont le nom est resté pur de tout esprit de parti; un officier de la garde municipale et deux hommes de lettres fort connus du public.

Pendant le repas, la conversation fut ce qu'elle est toujours quand l'appétit commande, c'est-à-dire saccadée, décausée, distraite; mais quand vint le champagne, chacun portant sa part dans l'argumentation générale, les idées et les verbes s'entrechoquèrent.

Tout-à-coup la cuisinière Pascaline, celle à qui l'on devait les richesses gastronomiques auxquelles les convives avaient fait si cordialement honneur, Pascaline entra en pleurant.

« Qu'avez-vous, enfant, dit Mad. de Val...! »

« C'est affreux! c'est épouvantable! répondit la fille, ma marraine, Mad. Chardon et son fils, assassins! trouvés baignés dans leur sang! étouffés sous les matelas! ma pauvre vieille marraine!... »

Un mouvement d'horreur parcourut l'assemblée.

« Le diable soit de ce récit, dit l'avocat-général, en sablant un verre de Madère; il fallait nous dire cela avant dîner; vous n'auriez pas troublé la digestion publique. »

« Et connaît-on les assassins, dit Pierre négligemment, en jouant avec le manche d'un couteau d'argent destiné au dessert? »

« On les reconnaîtra, répondit Pascaline; ils sont deux; ils sont, l'un grand, l'autre petit; ils ont des redingotes bleues... comme la vôtre... »

« Messieurs, observa gaiement le jeune homme, un plaisant de beaucoup de bon sens prétendait qu'il se sauverait si on l'accusait d'avoir volé les tours Notre-Dame... Je porte une redingote bleue, c'est

en plus graves. Il serait à désirer plus vivement que jamais que le ministère convoquât les chambres pour leur expliquer ses actes et son langage. Cependant il paraît qu'elles ne seront convoquées que pour le 30 novembre.

Le procès de Louis Bonaparte et de ses coaccusés a commencé devant la cour des pairs, au milieu d'une indifférence générale. Les deux premières audiences ont été fort insignifiantes et ce qui s'y est passé n'annonce pas que la fin du procès doive être plus intéressante que le commencement. M. Louis Bonaparte a prononcé un petit discours qui ne relèvera pas le ridicule de ses deux échauffourées; ses coaccusés se sont montrés particulièrement remarquables par leur nullité. Ils ne savaient ce qu'ils faisaient. Par dévouement, ils obéissaient, disent-ils, sans savoir où on les conduisait.

Nous aimons à espérer que la cour des pairs montrera quelque indulgence à M. Louis Bonaparte. Un homme qui conspire comme il a conspiré, et qui se défend comme il vient de se défendre n'est pas bien dangereux.

On lit dans la correspondance de Paris du *Courrier de Bordeaux*, l'un des organes intimes du système immuable.

« Pour faire avaler et digérer ces forts détachés, on les dore d'une enceinte continue, et l'on ajoute que les forts seront assez éloignés de la ville pour que leurs canons ne puissent en aucun cas la foudroyer. Ingénieuse explication! comme si jamais il était entré dans l'esprit de personne de foudroyer Paris, même Paris rebelle et révolté! Ce que voulait le gouvernement, dans le cas d'une révolte heureuse à Paris ce n'était pas de pouvoir foudroyer la ville et d'enterrer sous ses décombres un million de victimes. Ce serait là une barbarie sans nom dans aucune langue humaine. Il voulait que l'armée même vaincue momentanément par les masses, trouvât tout près de Paris des points d'appui où elle pût se retrancher en sûreté, et attendre le moment de prendre sa revanche. Il voulait que le sort de la monarchie ne fût plus décidé en trois jours, comme en 1830, par un succès de barricades. Or, pour cela, il n'est point nécessaire de bombarder Paris. Il suffit de commander les principales routes par où lui arrivent ses approvisionnements de chaque jour. Paris affamé sera toujours Paris réduit.

« C'est précisément le but qui sera atteint par la construction des forts détachés qui ornent, dans le projet actuel l'enceinte continue. Par ces forts, on sera maître de toutes les voies de communication, de toutes les grandes artères qui versent la vie dans le sein de cet immense géant à douze cent mille bouches. L'éventualité tant combattue, tant redoutée par les partis qui sont encore à faire des révolutions, serait donc pleinement et facilement réalisée, si de nouvelles insurrections étaient fomentées, et qu'elles fussent par hasard triomphantes. »

Nous recevons des entrepreneurs du pavage de la ville, une réclamation concernant une erreur qu'ils prétendent s'être glissée dans notre compte-rendu de la séance du conseil municipal de Nevers du 17 septembre, à propos du chiffre de l'excédant des dépenses, dans le cas d'emploi du pavé de Champvert par tiers dans le pavage.

Notre compte-rendu n'a fait que résumer exactement et impartialement ce qui s'est passé dans le conseil municipal, et, le chiffre de 9,000 francs que nous avons annoncé pour le montant de l'excédant de pavage et que nous ne voudrions nullement garantir en plus ni en moins, a été avancé par M. Robert lui-même, rapporteur de la commission du pavage, qui a dû recevoir en cette qualité, de la part de MM. les entrepreneurs, toutes les communications nécessaires à sa complète édification en cette affaire.

Nous pensons que les entrepreneurs se trompent en

Pascaline qui le reconnaît!... Ne m'engagez-vous pas à passer la frontière?..

Un rire général accueillit cette grotesque proposition; il suffit pour dissiper la tristesse causée par le récit du cordon bleu... Le repas s'acheva galement au milieu de toasts joyeux et de plaisanteries de bon goût.

Pendant ce temps, Pierre et Nelly, assis l'un près de l'autre, avaient beaucoup causé... Mad. de Val... riche et indépendante, voulait aller au-devant des vœux du jeune homme et faire enfin son bonheur et sa fortune... mais Pierre répondait toujours: « Il est bien tard... Bien des malheurs sont survenus depuis notre séparation. »

— Ce sont ces malheurs-là que je veux réparer... Ecoutez, monsieur le misanthrope, je pars demain pour Londres, où m'appellent des affaires de succession... tant il est vrai qu'on ne peut jamais hériter sans se dégrader... Mais je serai ici bientôt, dans un mois au plus tard... et alors, Pierre, nous verrons bien si vos scrupules sont insurmontables!

L'entrain était alors arrivé à son apogée, chacun des invités fut engagé, comme cela se faisait alors dans les réunions intimes, à chanter quelques couplets.

— Messieurs, dit la belle hôtesse; nous avons un barde parmi nous; il fait de charmantes poésies, et je ne désespère pas de voir voler à la postérité le nom de...

— Ne me nommez pas, murmura Pierre, j'ai des raisons.
— Allons, monsieur, exécutez-vous de bonne grâce; chantez-nous quelques couplets sur notre aimable amphitryon; le sujet est riche, l'inspiration ne doit pas vous manquer, lui dit chacun des assistants. Le jeune inconnu chanta ce qui suit:

Être divin, beauté touchante et pure,
Que je rêvais dès mes plus jeunes ans,
Qui que tu sois, esprit ou créature,
Prête l'oreille à ces derniers accents!
Sur les rescifs d'une mer agitée,
Tu m'as guidé, phare mystérieux;
Je vois le port, et mon âme enchantée
Ira bientôt le chercher dans les cieux.
Je te cherchais sous les brillants portiques
Où vont ramper les séides des rois;
Je te cherchais sous les chaumes rustiques
Ton ombre seule apparut à ma voix.
Peut-être, hélas! mon œil trop faible encore
Soutiendrait mal ton éclat radieux;
Veille sur moi sylphide que j'adore,
Vierge immortelle, attends-moi dans les cieux.

supposant le conseil municipal animé d'autres sentiments que ceux de la justice à leur égard, en même temps qu'il sent la nécessité d'une surveillance sévère pour les intérêts de la commune confiée à sa vigilance. Mais les hommes qui le composent sont malheureusement, comme tous les autres hommes, sujets à l'erreur, il appartient à tous les citoyens de les éclairer.

Nous engageons donc MM. Bassinet et compagnie, s'ils se croient lésés, à ne pas désespérer du bon sens et de l'équité du conseil et à lui faire connaître leurs raisons, et si elles sont bonnes, si leur cause est juste, il ne manquera pas d'y faire droit.

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA NIÈVRE.

NATURE DES CULTURES.	ETENDUE		QUANTITÉ des PRODUITS	VALEUR des PRODUITS.	CONSOMMATION.	
	des CULTURES.	des CULTURES.			QUANTITÉ des PRODUITS.	VALEUR des PRODUITS.
Froment.	51,277	38	483,946 hectolit.	8,024,494 francs.	424,222 hectolit.	7,060,654 francs.
Méteil.	5,190	82	46,256	601,328	72,493	942,409
Seigle.	32,347	55	312,710	3,658,252	287,544	3,374,065
Orge.	23,659	37	237,766	2,239,226	244,355	2,309,092
Avoine.	31,098	42	365,741	2,394,456	256,026	1,667,302
Vignes { Vins.	10,325	39	170,844	2,562,615	157,196	2,357,940
{ Eaux-de-vie.	»	»	465	34,875	1,246	93,450
Bière { Forte.	»	»	5,421	137,447	5,421	137,447
{ Petite.	»	»	13	130	13	130
Cidre.	»	»	8	120	8	120
Pommes de terre.	8,939	49	710,954	1,421,908	621,644	1,243,288
Sarrasin.	2,519	87	28,924	178,706	27,587	169,991
Légumes secs.	1,143	22	11,711	169,724	11,691	169,614
Jardins.	2,365	51	»	354,730	»	354,730
Butteraves.	556	96	120,222 quintaux métriques.	198,589	120,222 quintaux métriques.	198,589
Colza, Navettes.	361	07	4,622 hectolit.	105,080	1,487 hectolit.	34,609
Prairies naturelles.	52,851	48	1,184,403 quintaux métriques.	5,514,478	1,109,705 quintaux métriques.	5,142,117
Prairies artificielles.	19,096	96	415,592 »	1,635,450	388,782 »	1,527,941
Chanvre, Filasse et Graine.	2,452	57	24,145 hectolit.	359,264	»	»
Pâtis, Landes, Bruyères.	52,513	08	686,547 kilogram	480,795	503,510 kilogram	352,986
Jachères.	92,184	14	»	»	»	»
de l'Etat.	24,523	45	217,274 stères.	871,304	442,200 stères.	669,510
Bois { des communes et particul. sol forestier.	181,737	90	1,208,448	5,155,377	»	»
Vergers, Pépinières, oseraies.	52,616	65	»	»	»	»
	3,676	00	»	»	»	»
Total de l'étendue du domaine agricole.	651,457	28	»	»	»	»

Animaux domestiques.

ANIMAUX.	NOMBRE.	VALEUR.	REVENU.
Taureaux.	12,005	1,239,260	299,449
Bœufs.	40,427	7,220,820	924,664
Vaches.	51,558	4,647,190	960,686
Veaux.	22,365	697,740	304,787
Total des bestiaux.	126,355	13,804,910	2,489,576
Béliers.	5,685	74,956	15,520
Moutons.	68,600	653,783	187,693
Brebis.	157,457	888,987	383,818
Agneaux.	53,930	156,024	107,860
Total des troupeaux.	285,762	1,773,750	604,891
Porc.	48,547	900,756	512,360
Chevres.	3,973	42,770	14,278
Chevaux.	6,614	1,369,125	266,520
Juments.	6,967	1,343,570	212,348
Poulains.	2,775	333,000	76,198
Total des chevaux.	16,356	3,045,695	555,066
Mules et Mulets.	1,481	220,670	39,507
Anes et anesses.	2,458	77,540	17,813
Totaux.		19,866,091	4,323,561

Consommation de la viande.

ANIMAUX.	NOMBRE.	QUANTITÉ de viande con- sommée en kil.	VALEUR totale de la viande consommée en francs.
Bœufs.	3,143	723,814	540,864
Vaches.	5,233	695,556	443,124
Veaux.	19,861	393,875	296,696
Total des bestiaux.	28,238	1,813,245	1,280,684
Moutons.	16,094	184,028	141,782
Brebis.	9,780	82,913	49,747
Agneaux.	894	4,094	3,101
Total des moutons.	26,768	271,035	194,630
Porcs.	20,444	1,149,479	898,817
Chèvres.	1,035	9,496	4,477
Totaux.		3,243,255	2,378,608

PROPRIÉTÉ ET CONTRIBUTION FONCIÈRE.

L'étendue totale du département de la Nièvre est de 681,093 hectares dont 629,569 sont imposables et 41,497 non imposables. Il contient 52,208 maisons et autres bâtiments imposables, et 581 non imposables. Le total de la contribution foncière en principal est de 1,275,410 francs; une partie de cette contribution est affectée à 1,060,966 propriétés non bâties, et 214,444 bâties. La cote moyenne est de 1 f. 66 c. par hectare imposable, et de 3 f. 44 c. par maison ou une imposable.

« Tout est dit maintenant... vous avez tenu parole; mais mon sort « est fixé; car, quand vous recevrez cette lettre, je serai dans le « néant... Faites ce qu'il vous plaira du manteau que je vous ai re- « mis... Mais sur le salut de votre âme, à l'existence de laquelle vous « avez foi, jamais un mot à Nelly... quand même elle découvrirait « ma triste fin... Qu'elle ne sache jamais que je me suis assis près d'elle « le lendemain d'un meurtre... que j'ai pressé ses mains dans les « miennes, encore rouges de sang... Adieu! »

Pierre-François LACENAIRE.

Pascaline, comme tous les gens du peuple, était esclave de sa parole; elle garda constamment le secret sur le sort de l'ancien prétendu de sa maîtresse. Celle-ci, après avoir écrit à Pierre plusieurs lettres qui restèrent sans réponse, revint enfin de Londres à Paris, après six mois d'absence.

Elle envoya alors Pascaline pour savoir des nouvelles de son ami d'enfance; mais comme on peut le croire, cette fille se garda bien de dire la triste vérité... Elle prétendit qu'il avait quitté la France.

Un jour l'avocat-général que nous connaissons déjà, entra chez Mad. de Val... et lui dit en riant: — Eh bien; votre poète, l'autre soir, avait oublié un couplet!

— Pierre! demanda avec intérêt Nelly.
— Oui, reprit l'impitoyable magistrat. Tenez le voilà, et il lui tendit une feuille judiciaire où elle lut, à la suite des couplets chan-
tés chez elle, celui qui suit:

Je te rêvais au printemps de ma vie,
Le front paré de riantes couleurs;
Pauvre et souffrant dans ma longue insomnie,
Je te rêvais plus belle dans les pleurs.
Mais de la mort j'entends la voix sévère,
Elle a brisé le prisme gracieux...
Je n'ai plus rien qui m'attache à la terre,
Vierge immortelle, attends-moi dans les cieux.

En tête se trouvait en gros caractères: EXÉCUTION DES ASSASSINS. PIERRE LACENAIRE ET VICTOR AVRIL.

Nelly tomba mourante sur le plancher. Une femme de constitution robuste eût succombé à tant d'émotions; Nelly ne mourut pas; je l'ai vue l'an dernier, se diriger en chaise de poste vers Baréges en compagnie d'un jeune baron, naïf enfant de l'aristocratie allemande. Elle lui souriait tendrement, et sa main complaisante étendait sur ses genoux le manteau brun de Lacenaire qu'elle n'avait jamais vu sur l'assassin, et dont, grâce à la discrétion de Pascaline, elle ignorera peut-être toujours la sanglante origine.

(Audience.)

— Bravo! bravo! crièrent les auditeurs.

Minuit retentit à la pendule, chaque invité se couvrit de son manteau pour regagner sa demeure... Pierre de manda le sien... Pascaline le prit sur la chaise sur laquelle il était posé pour le donner au jeune homme; mais, en le regardant, elle poussa un cri terrible!

Chacun se hâta d'accourir. Pierre lui dit: « Si tu dis un mot, si tu fais un geste, d'ici à un mois, qui puisse me compromettre, je te saigne au blanc, moi ou les miens. »

La cuisinière resta muette et atterrée. C'est l'effet des nerfs, dit l'officier; la mort violente de sa marraine l'a vivement émue.

— Venez-vous, monsieur, dit l'avocat-général à Pierre, je vous conduirai dans ma voiture?

Je vous suis, répondit celui-ci. Puis, s'approchant de la pauvre Pascaline, il lui dit: — Comment as-tu reconnu ce manteau?

— C'est celui de Chardon, et tenez, en bas, voyez cette reprise, elle a été faite par moi!

— Ecoute, que t'importe à toi d'où me vient ce manteau? ce que je te recommande, c'est le secret; jure-le moi sur ta vie.

— Je le jure, mais à une condition, c'est que si vous êtes l'assassin ou son complice, vous n'épouserez pas Madame.

— Ça, je te le promets; mais, en revanche, j'ai un autre service à te demander; ce manteau, tu l'as reconnu, d'autres le reconnaîtraient peut-être... je ne sais comment m'en défaire, garde-le, je te dirai ce que tu devras en faire en temps et lieu...

En prononçant ces mots, Pierre jeta sur Pascaline le lourd vêtement et s'élança dans la voiture du magistrat.

Arrivé à la rue Montorgueil, le carrosse s'arrêta et l'organe du ministère public dit au jeune homme: Vous voici chez vous, monsieur... je ne sais pas encore votre nom?

— Mahossier, répondit celui-ci.
— Eh! bien dit l'avocat-général, en lui serrant la main, monsieur Mahossier, au plaisir de vous revoir.

Le 21 octobre suivant, dans cette même rue, un garçon de recette faillit être assassiné, au moment où il venait y toucher un effet de 4,000 fr., signé Mahossier.

Quelques jours après, Mahossier et son complice, le même qui riait tant aux lazzi de Vernet, aux Variétés, comparaissaient devant la cour d'assises de la Seine, prévenus d'avoir assassiné la femme Chardon et son fils, dans le passage de la Boule-Rouge. Ils furent condamnés à mort.

Deux mois après son départ de Paris pour Londres, où elle accompagnait sa maîtresse, Pascaline reçut la lettre suivante:

COUR DES PAIRS.

Présidence de M. Pasquier.

Les débats relatifs à l'affaire de Boulogne ont commencé avant-hier et se sont continués hier à la cour des pairs.

Les accusés sont au nombre de 19. Ce sont : MM. Napoléon-Louis Bonaparte, âgé de 32 ans, né à Paris, prince français exilé.

Charles Tristan, comte de Montholon, âgé de 58 ans, maréchal-de-camp en disponibilité, né à Paris, demeurant à Londres.

Jean-Baptiste Voisin, âgé de 60 ans, colonel de cavalerie en retraite, né à Dieppe, domicilié à Paris.

Séverin-Louis Leduff de Mésonan, âgé de 57 ans, chef d'escadron d'état-major en retraite, né à Quimper, demeurant à Paris.

Denis-Charles Parquin, âgé de 58 ans, né à Paris, officier supérieur de cavalerie, démissionnaire de sa propre volonté, demeurant à Londres, chez le prince Napoléon.

Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet Montauban, âgé de 46 ans, ancien colonel au service de Colombie, né à Verneuil, domicilié à Richmond-Green, près Londres.

Jules-Barthélemy Lombard, âgé de 31 ans, né à Treuilhac (Gironde), officier d'ordonnance de S. A. I. le prince Napoléon, demeurant à Paris.

Jean-Gilbert-Victor Fialin de Persigny, âgé de 30 ans, attaché au Prince Napoléon, demeurant à Londres auprès de sa personne.

Jean-Baptiste-Théodore Forestier, âgé de 25 ans, négociant, demeurant à Paris.

Martial-Eugène Bataille, âgé de 25 ans, ingénieur civil, né à Kingston, de parents français, demeurant à Paris.

Jean-Baptiste-Charles Aladenize, âgé de 27 ans, lieutenant de voltigeurs au 42^e de ligne, né à Issoudun.

Etienne Laborde, âgé de 58 ans, lieutenant-colonel en retraite né à Carcassonne, demeurant à Paris.

Prosper-Alexandre Desjardins, âgé de 51 ans, capitaine en retraite né à Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré.

Henri Conneau, âgé de 33 ans, né à Milan, de parents français, médecin, demeurant à Londres.

Napoléon Omano, âgé de 34 ans, né à Ajaccio, ancien officier de cavalerie, demeurant à Londres.

Mathieu Galvani, âgé de 54 ans, sous-intendant militaire en réforme, né à Sainte-Lucie, en Corse.

Alfred d'Alembert, âgé de 27 ans, secrétaire du prince Napoléon, né à Nancy.

Joseph Orsi, âgé de 32 ans, né à Florence; demeurant à Londres.

Pierre-Jean François Bare, âgé de 33 ans, commis du commerce, demeurant à Paris.

Leurs défenseurs placés immédiatement au-dessus d'eux sont MM. Berryer, Barrot, Marie, Delacour, Barillon, Duchezau, Favre, Nogent St. Laurent, Lignier, Pinède et MM. Forestier et d'Alembert.

Après les formalités d'usage, on s'apprête à procéder à l'interrogatoire des accusés.

Louis Bonaparte a prononcé le discours suivant.

Pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France et de parler librement à des Français.

Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans ces murs du Sénat, au milieu de vous que je connais, Messieurs, je ne puis croire que j'aie ici l'espoir de me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

Depuis cinquante ans que ce principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France, par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'empire.

La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et l'Empereur l'a dit : « Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime. »

Aussi gardez-vous de croire que me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'ai voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

Je suis né d'un père qui descendit du trône, sans regret, le jour où il ne jugea plus possible de concilier, avec les intérêts de la France, les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

L'empereur, mon oncle, aimait mieux abdiquer l'empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui pendant vingt-cinq années a traîné ma vie des marches du trône sur lesquelles je suis né jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions se comprennent.

Lorsqu'en 1830 le peuple l'a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de 4 millions de citoyens, qui avait élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation et d'interroger sa volonté; j'ai cru même que si, au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui avant moi en est le digne héritier, et de placer en face de la France aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois, la France d'alors, si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu: République ou Monarchie, Empire ou Royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions.

Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices. Seul j'ai tout résolu; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leur. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettaient pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

Un dernier mot, Messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, celle de l'Empire; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu; la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous avez voulu la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défactions d'autrui.

Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de générosité.

Le président procède à l'interrogatoire de M. Louis Bonaparte, qui se contente de répondre à chaque question, oui, non, j'ai déjà répondu.

Les autres accusés, successivement interrogés dans les audiences d'avant-hier et d'hier, ont répondu qu'ils étaient venus à Boulogne sans savoir où le prince les conduisait. Ils obéissaient par attachement à sa personne.

Ce dévouement à un homme aussi peu éminent que M. Louis Bonaparte, ne paraît guères intéresser l'auditoir.

Hiers on a entendu quelques témoins.

Il n'y a rien de saillant qui puisse intéresser nos lecteurs.

FAITS DIVERS.

L'intérêt qui s'attache à l'affaire Laffarge, les controverses animées qui survivent même au dénoûment de ce grave procès sur lequel la justice humaine n'a pas encore dit son dernier mot, puisqu'un arrêt de la Cour suprême peut tout remettre en question, nous déterminent à emprunter à la Gazette des Hôpitaux, quelques passages d'une lettre de M. Raspail.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'en faisant cette publication nous n'entendons ni attaquer ni défendre l'arrêt de Tulle et les expertises chimiques qui l'ont précédé. Mais la question de médecine légale agitée dans cette cause célèbre est si grave, que nous croyons utile de contribuer pour notre part à donner de la publicité aux documents qui peuvent l'éclairer.

Je ne vous parlerai pas des circonstances qui tiennent à la partie morale de cette cause, laquelle vient de se terminer devant la Cour d'assises de la Corrèze; je n'ai nullement mission ici d'en parler; mais que Marie Capelle fut coupable ou non, après avoir lu le rapport chimique qui est regardé comme la cause immédiate de sa condamnation, il ne m'était plus permis de ne pas me rendre à Tulle; car il ne faut pas habiter les jurés à condamner, même un coupable, sur une fausse donnée; à la même donnée, un innocent peut tout tard se trouver pris.

J'arrive à la question chimique qui fait le principal but des renseignements que je désire transmettre au public par la voie de la presse scientifique.....

M. Orfila fut mandé, ainsi que MM. Devergie et Chevalier. On n'a pas su m'expliquer comment ces deux derniers experts ont été remplacés par M. Bussy, et surtout par M. Olivier (d'Angers), qui, de sa profession, est totalement étranger à ces sortes d'expertises.....

Ce ne fut que sur un mot surpris dans une conversation intime et extra-judiciaire de deux ou trois jurés, que Marie Capelle et M. Bac prirent la résolution de me mander à la hâte, et à l'insu de qui que ce fut, dans le but de me faire entendre en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président.....

Le plus grand secret fut gardé par M. Bac sur la résolution désespérée de Marie Capelle; et cependant, trente-six heures après le départ de M. Babault, le parquet et la Cour était instruit de mon départ de Paris, et M. Orfila demandait instamment son congé, et M. le président, avant de se décider à l'accorder, adressait injonction sur injonction à la défense, pour connaître à cet égard ses intentions; la défense intime de Mme Laffarge, qui n'a pas le télégraphe à son service, gardait prudemment le silence et s'impatientait de mon retard; elle avait compté sur un trajet de trente-six heures, la voiture avait cassé en route, nous arrivâmes huit heures trop tard; les débats avaient marché au pas de course pendant la durée de cet achoppement.....

J'ai vu au greffe les trois assiettes obtenues par M. Orfila, j'en ai pris la description et même la mesure, et puis j'ai consulté quelques experts sur la manière dont on avait opéré.

Les deux premières assiettes obtenues l'ont été par l'acide nitrique; mais les taches qu'elles renferment sont si peu caractéristiques et si petites, elles ont donné aux réactifs des indications si équivoques, que je me garderais bien de prononcer qu'elles soient des taches d'arsenic; elles ne sont ni pondérables ni déterminables; je dirai là-dessus ultérieurement mon dernier mot.

Une condamnation d'après ces deux assiettes seules, serait une fatalité déplorable; et tôt ou tard la justice ne manquerait pas d'éprouver des regrets bien amers pour avoir prêté l'oreille à un aussi faux système.

Quant à la troisième assiette, à la vue et d'après les renseignements analytiques que j'ai puisés dans la conversation des experts du pays, je dois déclarer que l'on peut prononcer que les taches qui la couvrent sont de nature arsenicale. Mais ne préjugez pas trop vite; j'ai de bien graves choses à révéler à ce sujet.

Les taches des deux premières assiettes, d'un jaune qui tient du gris; chacune d'elles n'est qu'un soufre.

Les taches de la troisième sont larges et gorge de pigeon, bleues et miroitantes sur le centre, jaunes violettes sur le bord. Mais..... écoutez bien..... elles n'ont été ainsi obtenues que par l'emploi du nitrate de potasse que M. Orfila avait eu la précaution d'apporter de Paris.

Sur l'observation que lui en firent les experts, notamment ceux de Limoges, à savoir que ce nitrate de potasse n'était peut-être pas pur, M. Orfila répondit qu'il en avait constaté la pureté. Mais comme MM. les chimistes insistaient et demandaient à en opérer l'analyse, M. Orfila, poussé jusque dans ses derniers retranchements, avoua que, si cette expérience leur paraissait douteuse, il s'était disposé à l'abandonner.

Alors, répondit M. Bussy, il faudrait aussi abandonner les deux premières assiettes; car, à elles seules, elles ne sauraient constituer la base d'une accusation d'empoisonnement.....

Ces aveux ont paru aux auditeurs si graves et si extraordinaires, que j'ai été autorisé à les publier. Je dis à MM. les chimistes, de qui je tiens ces révélations, qu'il fallait pousser plus loin notre enquête, et je demandai à ces Messieurs où il me serait loisible d'éprouver les réactifs laissés à Tulle par M. Orfila, et d'en faire l'analyse, assisté d'un officier judiciaire.

Voici ce qui m'a été répondu: « M. Orfila a laissé entre les mains de M. Bories, pharmacien, tous ses réactifs, à l'exception de » Sa potasse, » Son zinc, » Et le nitrate de potasse au moyen duquel il a obtenu les taches de la troisième assiette.....

Quant à l'accusation fulmine contre la défense, on l'écoute; pour-quoi fermerait-on la bouche à la défense quand elle signale un vice de forme dans les procédés de l'accusation.....

Vous le voyez que je vous rends toute ma pensée? Supposez que, dans l'intérêt de la défense, j'eusse suivi le procédé de M. Orfila; que j'eusse apporté tout exprès de Paris le nitrate de potasse, seul habit à faire trouver du poison, là où nul autre réactif n'en aurait décelé un atome, qu'aurait dit M. l'avocat-général? Le voici: Nous requérons de la Cour que l'expert de la défense dépose, séance tenante, le flacon de nitrate de potasse qu'il a apporté de Paris, à l'effet de le soumettre au contrôle des experts entendus dans cette enceinte.

Et si j'avais refusé d'obtempérer aux conclusions, qu'aurait ajouté l'accusation?

Elle aurait demandé acte de mon refus et l'insertion au procès-verbal, à l'effet de pouvoir exercer, s'il y avait lieu, des poursuites contre moi, en qualité de suspect de faux témoignage.

Personne ne contestera la justesse de ces suppositions.

Rien de semblable n'a été suivi à l'égard de M. Orfila; et sur cette seule opération, qu'on aurait suspectée de ma part, qu'on a acceptées sans observation de la part de M. Orfila, Marie Capelle a dû être vouée à l'infernalité!

Le jury a cru que l'impondérable quantité d'arsenic qui s'était trouvée sur ces assiettes signifiait nécessairement un empoisonnement par l'arsenic; une quantité que M. Orfila a évaluée à un demi-milligramme, et que j'estime, moi, à moins d'un centième de milligramme. Or, si le jury avait pu comprendre, d'abord, que cette quantité était trop minime pour signifier un empoisonnement; ensuite que cette quantité pouvait provenir du réactif apporté tout exprès de Paris, le jury n'aurait pas pu condamner Marie Capelle comme coupable d'empoisonnement par l'arsenic; car toutes les probabilités morales disparaissent devant l'absence du corps du délit.

Je ne vous donne là que le résumé de ce que je suis chargé officiellement par la défense actuelle de Mme Lafargé de présenter à la Cour suprême dans la spécialité de ma mission.....

Le Journal du Peuple rapporte le fait suivant:

En 1823, Mme N. vivait avec son mari dans une maison de campagne; un jour que Mme N. recevait la visite d'une amie, elle malade dans son lit; elle demanda à la femme de chambre une tasse de tisane. Elle porte ses lèvres à la tasse, et s'écrie que cela lui brûle la gorge. On accuse alors la femme de chambre d'avoir tenté d'empoisonner Mme N. On prouve que deux jours auparavant, cette femme de chambre avait acheté de l'arsenic, qu'elle était la maîtresse de M. N., qu'elle avait préparé la tisane dans laquelle on retrouvait l'arsenic. La femme de chambre est jugée, condamnée à mort et

exécutée! Neuf mois après, Mme N., à son lit de mort, déclare que, poussée par la jalousie, elle a elle-même jeté l'arsenic dans la tasse, afin de faire peser sur sa rivale l'accusation d'empoisonnement.

Nous croyons nous rappeler, ajoute le Journal du Peuple, que l'un des juges qui ont prononcé la condamnation de cette fille était M. Decoux aujourd'hui avocat-général, et qui portait la parole contre Marie Capelle.

Nous lisons dans une lettre d'Alexandrie, 7 septembre:

Le 22 du mois dernier, Méhémet a mandé Rifaat-Bey et, à l'issue d'une longue conférence avec lui, il a envoyé son drogman auprès des quatre consuls qui se sont empressés de se rendre à son invitation. Méhémet les a reçus, quoique la veille ils eussent eu à se plaindre de ses brusqueries. Le pacha leur a déclaré qu'à la suite d'une conversation qu'il venait d'avoir avec Rifaat-Bey, il acceptait le traité pour ce qui regardait l'Egypte, et que, quant à la Syrie, il s'en rapportait à la générosité du sultan; en conséquence, il pria Rifaat-Bey de partir pour Constantinople et de porter sa décision à la Sublime-Porte. Cette communication tout à fait inattendue a paru satisfaire les consuls. Le consul d'Autriche, après une courte absence, a annoncé qu'il était arrivé de bonnes nouvelles. Les consuls ont demandé à Méhémet-Ali des copies de la lettre qu'il adressait à Constantinople. Méhémet-Ali a donné l'ordre à Samy-Bey de délivrer les copies demandées. Les consuls ayant demandé si la flotte turque ne serait pas rendue, il leur a été déclaré que l'on attendrait la réponse du sultan. Les consuls ont conclu que les nouvelles conditions de Méhémet-Ali avaient pour but unique de gagner du temps. Ils se sont rendus auprès de Rifaat-Bey et ils lui ont déclaré que s'il décidait seul quelque chose, ils protesteraient tous contre lui.

Nonobstant ces négociations, le gouvernement égyptien continue ses préparatifs de défense. Un comité a été formé se composant de Saïd-Bey, président; Selim-Pacha, Hassan-Bey, Mons-Huzard, commandant de vaisseau, et M. Drouge, l'ingénieur en chef. Ces messieurs sont parvenus à faire établir, sur les forts qui dominent la mer, 800 pièces de canon et 80 obusiers; 5,000 artilleurs ont été placés aux pièces. Ils y sont en permanence. On construit dans ce moment les fours pour rougir les boulets.

M. Cochet, après avoir reçu plusieurs messages, s'est rendu au palais. Le vice-roi l'a prié de faire partir le Papin pour porter ses dépêches à Constantinople. Une indiscretion du vice-roi a compromis le succès de ces arrangements, en donnant aux consuls l'occasion de rédiger une protestation contre Rifaat-Bey, qui depuis deux jours était au mieux avec les premiers officiers de S. A. Le 31, l'amiral Stopford et le vice amiral Bandiera sont descendus à terre. L'archiduc Frédéric a feint une indisposition pour ne pas être présenté à S. A. Le 31, le courrier du Caire a annoncé que Moka venait d'être pris par les Anglais. Depuis le départ des troupes du pacha tout ce pays serait en pleine insurrection. Les Européens étaient maltraités, et l'agent anglais aurait demandé des secours à Aden où se trouvaient quelques bâtiments anglais. S. A. venait de donner l'ordre de fortifier les environs du Caire et d'armer les gardes nationales, et de leur faire la distribution des drapeaux; plusieurs ingénieurs ont reçu l'ordre de se rendre à Damiette et de faire établir des forts pour défendre la côte. Trois régiments de l'Hedjas arrivés au Caire se dirigeaient sur Alexandrie.

Toutes les frégates ont été démantées pour être mises à l'abri des projectiles que pourrait lancer la flotte anglaise dans le cas d'un bombardement. Le jour de l'arrivée des amiraux, une garde d'honneur a été envoyée par ordre du pacha à l'amiral Stopford, qui a remercié le chef de bataillon. A quatre heures de l'après-midi MM. les amiraux sont allés rendre visite à S. A. qui les a reçus debout, et les a fait asseoir environ dix minutes. Elle a surtout entretenu l'amiral Stopford, et à leur sortie S. A. les a fait engager à dîner pour le lendemain; mais le vice-roi ayant été le lendemain dans la nécessité de se faire saigner, le dîner a été contre-mandé. Depuis ce temps la Méhémet-Ali est continuellement indisposé; sa maladie ne présente aucun danger. Le 1^{er} les consuls généraux ont rendu leur visite à MM. les amiraux. Le lendemain les négociants anglais ont rendu leur visite à l'amiral Stopford et lui ont demandé s'il croyait leurs intérêts compromis. L'amiral a répondu qu'il n'avait pas d'ordre; que dans le cas d'un blocus, les marchandises qui auraient été achetées et payées avant la signification, pourraient toujours sortir. Mais les Anglais ayant interprété largement ses paroles et faisant entendre au palais que c'était seulement une simple menace de l'Angleterre dont il était question, l'amiral Stopford a publié une circulaire pour déclarer que bien qu'il n'eût pas d'ordre, de graves événements pouvaient survenir d'un moment à l'autre, et que l'on devait prendre ses précautions.

Le 2 septembre on a reçu par le courrier du gouvernement des lettres du 26 août annonçant la dissolution du camp de Marasch, et l'échelonnement des troupes le long de la côte. L'émir Behçir-pacha la montagne avec des Albanais et des Druses; à qui Ibrahim-Garha a fait donner des armes. Les chrétiens seuls sont désarmés. Ibrahim-Pacha était à Balbec, et Soliman-Pacha était revenu de Saint-Jean d'Acre à Beyrouth.

Soliman-Pacha a notifié aux quatre consuls qu'ils eussent à quitter la Syrie. Le 29 ces agents étaient à Beyrouth, ils paraissaient vouloir y rester, prétendant qu'ils n'avaient d'ordres à recevoir que du sultan. Le 3 il y a eu un grand dîner chez le consul d'Autriche.

On vient de recevoir de Syrie des nouvelles qui vont jusqu'au 30. Le commodore Napier a déclaré le blocus de toutes les côtes de la Syrie. Le 6, à dix heures du matin, les consuls des quatre puissances ont été chercher au palais la réponse à leur notification, les derniers dix jours étant écoulés, Samy bey et Boghos-bey étaient chargés de les recevoir. Ils ont dit à MM. les consuls que S. A. était indisposé. Mais sa réponse avait été remise à Rifaat-bey; les consuls ont demandé si on pourrait leur en donner copie. Des pourparlers assez vifs s'étant engagés, Samy bey a fini par leur déclarer que c'était au sultan et non à eux qu'il appartenait de porter un jugement sur cette réponse. Les consuls ont demandé s'ils devaient quitter l'Egypte; sa réponse a été que le pacha les verrait avec plaisir rester. Le comte Medem ayant demandé si son pavillon et ses nationaux seraient respectés, Samy-bey a répondu que, même en son absence, son pavillon et ses nationaux seraient à l'abri de toute insulte.

L'amiral Stopford doit se rendre à Beyrouth; aujourd'hui, la flotte sous les ordres du commodore Napier, se compose de six vaisseaux, d'une frégate, deux corvettes, un brick et un vapeur; le consul d'Autriche vient de convoquer ses nationaux pour leur dire qu'ils pouvaient faire le commerce comme auparavant, mais que les navires ne pourraient pas transporter des munitions.

Les journaux ministériels ont publié la dépêche télégraphique suivante:

Toulon, 25 septembre, 4 heures 12 du soir (Alger, le 21)

Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre.

J'ai fait attaquer, par le général Changarnier, le camp du khalifa Ben-Salem sur l'oued Boudouaou. L'ennemi a été complètement défilé; 129 cadavres indigènes sont tombés en notre pouvoir. Nous avons fait 17 prisonniers, pris 40 chevaux, 200 fusils et plusieurs mulets. Nous avons eu 1 tué et 6 blessés.

La province d'Alger est tranquille. Le bateau de Bone n'est pas arrivé; celui d'Oran mouille à l'instant.

La Gazette de Flandres annonce que Cabrera a quitté Lille pour le midi de la France, le 24, avec le brigadier Arnaud, et sous la conduite d'un inspecteur général de police.

Une aimable anonyme nous prie de lui indiquer le dépôt dans cette ville de l'Oléine émulsive de Guerlain, qu'elle a employée à Paris, avec le plus grand succès, et que nous avons déjà recommandée dans cette feuille.

Dans le désir de conserver douce et blanche la main qui nous écrit aussi gracieusement, nous nous empressons de lui faire savoir qu'elle pourra se procurer la précieuse Oléine émulsive chez M. ROSIER Jeune à Nevers.

Annonces, Avis divers.

Etude de M^e COUHARD, avocat-avoué à Autun (Saône-et-Loire.)

VENTE APRÈS FAILLITE,

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance d'Autun, deux heures après midi,

D'UNE

BELLE USINE

Nouvellement construite, située à Autun (Saône-et-Loire), consistant en

- 1^o Une HUILERIE et une SCIERIE hydrauliques;
- 2^o Un MOULIN à farine;
- 3^o Un PRÉ attenant à l'Usine, contenant environ 3 hectares, JARDIN, aisances et dépendances;

En trois lots qui pourront être réunis.

L'adjudication définitive aura lieu le 11 novembre 1840.

Cet établissement qui a coûté à son fondateur des sommes fort importantes, et s'élevant à plus de 150,000 francs, est heureusement conçu et peut donner les plus beaux résultats à un industriel actif et intelligent. La consommation locale peut suffire à l'écoulement des produits de la scierie; quant à ceux de l'huilerie, une partie peut aussi être consommée sur les lieux, et l'autre partie dirigée sur les points circonvoisins du Canal du Centre, dont l'usine n'est éloignée que de trois myriamètres.

Le cours d'eau qui alimente cette usine, est abondant et ne tarrit jamais, même pendant les plus grandes sécheresses. Le bâtiment qui renferme la Scierie et l'Huilerie, est d'une construction nouvelle et présente autant de solidité que d'élégance. A côté de ce bâtiment, se trouvent de vastes constructions nouvellement édifiées, servant de magasin, et dont une partie peut être, à peu de frais, convertie en maison d'habitation.

DÉSIGNATION SOMMAIRE.

SCIERIE.

La Scierie se compose, 1^o de la grande scie verticale à balancier, qui descie des plateaux, des planches et même du placage de grande dimension en largeur, et jusqu'à 4 mètres 50 centimètres de longueur. Elle est montée sur charpente en bois, très-bien ferrée, et volant, arbre et supports en fer et fonte; 2^o d'une scie moins grande que la première, à mouvement horizontal, montée sur charpente, volant, arbre et supports en fer et fonte, pour placage de diverses largeurs, d'un mètre 66 centimètres de longueur; 3^o d'une scie plus petite encore que la seconde, aussi pour placage, à mouvement horizontal, montée sur charpente en bois, volant, arbre et supports en fer et fonte, sciant sur un mètre 66 centimètres de largeur.

Ces trois scies, bien confectionnées en bon état, sont fournies chacune de lames de scies neuves montées, ainsi que d'agres et ustensiles réputés immeubles par destination.

HUILERIE.

L'Huilerie se trouve dans le même bâtiment que la Scierie: elle se compose d'un grand bassin dans lequel roulent deux helles meules de pierre de la Douai; de quatre fournaux avec les tablettes en fonte; de quatre presses en bois, mues par un arbre de bois, roues de remonte en fonte, poulies,

courroies et cordes; et deux cylindres en fonte destinés à briser les navettes et graines rondes; le tout nouvellement confectionné et nouvellement construit. Elle se meut en fonctionnant au complet avec toute la Scierie, ou seule complètement, ou bien partiellement. Pour le travail complet il faut quatre hommes, et pour le travail partiel autant d'hommes que de fourneaux et de presses en activité.

Une grande roue à sceaux forme le moteur unique de l'Huilerie et de la Scierie. Cette roue fait mouvoir toutes les machines ensemble, ou partie d'elles ou seulement une à volonté, au moyen de deux rouets montés sur l'arbre de la roue motrice, qui transmettent le mouvement au mécanisme de l'Huilerie et de la Scierie par des lanternes, des rouets et des poulies en bois, fer et fonte, placés sur des arbres perpendiculaires ou horizontaux, et des porte-arbres ou chevvalets.

MOULIN.

Le Moulin qui est mu au moyen d'un double harnais, par une seule grande roue à sceaux entièrement neuve, est exclusivement destiné au public. Il est alimenté par le cours d'eau qui fait également mouvoir l'Huilerie et la Scierie.

PRÉ ET JARDIN.

A côté des bâtiments de l'Usine et du Moulin, se trouvent un Pré dit le Pré-Chanoine, d'un excellent rapport, contenant environ 3 hectares, et un Jardin, dit du Colombier, contenant environ vingt-huit ares vingt centiares.

Tous les objets ci-dessus seront vendus en trois lots qui pourront être réunis à la demande des amateurs.

Le premier lot composé de la Scierie, de l'Huilerie, des Magasins en dépendant et d'un jardin de huit ares pris dans le Pré-Chanoine, est estimé. 36,000 fr.

Le deuxième lot composé du Moulin à farine et du Jardin dit du Colombier, est estimé. 13,500 fr.

Le troisième lot composé du Pré-Chanoine, est estimé. 17,100 fr.

Total de l'estimation. 66,600 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e COUHARD, avoué à Autun, poursuivant la vente.

AVIS.

Un cheval alezan doré hors d'âge, marqué en tête, courte queue, est sorti des héritages de Monsieur Antoine Cornu, propriétaire aux Vallerins, commune de Montigny sur Canne, au commencement du mois de Septembre, et n'a pas été retrouvé. Si quelques personnes en ont connaissance, elles sont priées de le faire savoir à Monsieur Cornu ou à Monsieur Manuel aîné, à Nevers.

Etude de M^e DONJAN, notaire à Decize.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
EN TOUT OU EN PARTIE,
LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, situés au principal lieu de la commune de Saint Ouen :

1^o Une maison composée d'une Chambre à feu, cabinet et cave voûtée; au premier étage, chambre à feu et cabinet avec grenier au-dessus, Cour au-devant et Jardin par derrière, de la contenance de 12 ares 75 centiares.

2^o Une autre maison composée d'une Boutique, Grenier au-dessus, avec deux Ecuries attenant à cette Maison.

3^o Un Verger de la contenance de 12 ares 75 centiares.

4^o Une vigne de la contenance de 79 ares 18 centiares environ.

Et différents droits d'usage existant au profit de ces Propriétés.

L'on croit qu'il existe des mines de fer dans cette propriété.

S'adresser, pour visiter les biens, au sieur Lamy coiffeur, demeurant à Decize, à qui ils appartiennent; et pour prendre connaissance des conditions, au même, et encore à M^e Donjan notaire à Decize.

Etat civil de la ville de Nevers.

Décès du 16 septembre au 30 septembre.

Nardon Jeanne, âgée de 87 ans, née à Villeneuve (Allier), veuve de Pierre Can, décédée rue des Ursulines.

Michel Jean, march. mercier, âgé de 25 ans, né à Nevers, épouse de Jeanne Rémond, décédé rue du Commerce.

Vincent Geneviève, âgée de 57 ans, née à St-Germain-des-Fossés (Allier), veuve de Gilbert Mouly, décédée rue St-Didier.

Delude Jeanne, âgée de 14 ans, née à Nevers, décédée rue des Excommuniés.

Cauffournier Josephine-Suzanne, âgée de 3 ans, née à Nevers, décédée p. de la Halle.

Pannat Gilles, âgé de 16 mois, né à Nevers, décédé rue du Rivage.

Bouillé Jean, âgé de 17 mois, né à Nevers, décédé quai de Loire.

Echegu Paul, âgé de 5 ans, né à Nevers, décédé de la Tartre.

Perriot Jean-Baptiste, âgée de 16 ans, né à Nevers, décédé rue des Fossés.

Robert Edme Victor, âgé de 11 ans, né à Nevers, décédé rue de la Porte du-Croux.

Haton François, âgé de 2 ans, décédé place St-Aricle.

Gaillot Guillaume, âgé de 23 ans, coiffeur, né à Tourry-sur-Jour, époux de Elisa-Caroline Thorant, décédé rue de l'Oratoire.

Pornet Pierre, âgé de 79 ans, journalier, né à Nevers, époux de Louise Machecourt, décédé rue de la Préfecture.

Bourdier Benjamin, âgé de 20 mois, né à Nevers, rue St-Etienne.

Choquet Jacques, âgé de 15 mois, né à Nevers, rue du Petit-Versailles.

Lancelot Herminance, âgée de 9 mois, née à Vierzon (Cher), rue St-Laurent.

Chauvette Jean, âgé de 14 jours, né à Nevers, rue St-Laurent.

Flisson Louise, âgée de onze mois, née à Nevers, faubourg de Moësse.

Theray Césaire-Théodore, âgé de 13 mois, né à Nevers, rue des Ursulines.

Delabit Louis, farinier, âgé de 63 ans, né à Amiens, époux de Louise Billard, décédé rue de la Tourterelle.

Hurban Marguerite, âgée de 3 ans, née à Nevers, décédée rue de la Pique.

Bouziat Adrien, âgé de 70 ans, vigneron, né à Nevers, époux de Anne Gendre, décédé rue des Excommuniés.

Mariages.

Ré Gabriel, tailleur de pierre, né à Champvert, et Chabot Jeanne, couturière, née à Nevers, mariés le 22.

Ménard Jacques, marinier, né à Nevers, et Marquet Françoise, lingère, née à Nevers.

Boullé Loas, messenger, né à La Charité-sur-Loire, et Blanchereau Claudine, lingère, née à Nevers.

Piotrowski François-Isidore, capitaine polonais, né à Crerwonna (Pologne), et Breugnot Jeanne, rentière, née à Château-Chinon.

Rousseau Pierre-Ignace, marinier, né à Nevers, et David Marie, blanchisseuse, née à Nevers.

Naissances.

8 enfants légitimes du sexe masculin.

8 idem féminin.

4 enfants naturels du sexe féminin.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix.	62 00 à 64 00
premières marques.	60 00 61 00
deuxièmes idem.	58 00 59 00
troisièmes idem.	56 00 57 00
Marques inférieures.	54 00 55 00
2 ^o qual. de tous pays.	48 00 52 00
3 ^o id.	30 00 35 00
4 ^o id.	24 00 28 00

Marché de Sceaux du 28 sept. 1840.

	Vendus.		Prix par 1/2 k. sur pied.			Rendu
	amène	Paris. - Envir.				
Bœufs.	948	718	57	51	45	»
Vaches.	217	202	52	44	36	»
Veaux.	284	283	70	60	50	»
Moutons.	12485	7704	64	56	45	»

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. Châlons eur-Marne, Meaux, Rambouillet, Soisson, Tonnerre.

BAISSE. Arras, Chartres, Clermont (Oise), Douai, Evreux, Nogent le-Rotrou, Péronne, Rozoy, St-Malo.

ORLÉANS, 20 septembre. Notre marché de ce jour était très-ferme, et la vente très-active. Nous n'avons pas eu de changement dans nos cours. Froment, 1^{re} qualité 22-50 à 23 50 l'hectolitre en blé blanc, 2^e q. 21 à 22.

BOURSE DU 29 SEPTEMBRE 1840.

5 0/0	106-10	Et. rom.	97-»
4 0/0	95-00	Espagne act.	11-3/4
3 0/0	73-25	5 0/0 belge.	98-»
Oblig. de P. 1210-»		3 0/0 belge.	63-25
Banque.	2925-»	Coup. Lafitte	1005-»
Naples.	96-50	»	5000-»

MARCHÉ DE NEVERS DU 26 SEPTEMBRE 1840.

Froment.	3 f. 35	Paille gl. 10 ki.	» 40
Métail.	3 00	Paille b. » k.	» 30
Seigle, 1 ^{re} q.	2 90	Bois, d. stère.	17 »
Mouture.	2 75		
Orge, 1 ^{re} q.	2 30	Pain blanc.	2 10
Avoine.	1 35	Pain jaunet.	1 80
Foin, 500 kil.	46 00	3 ^{me} espèce.	1 35

Il a été vendu 17 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 1 voiture de paille bourrue.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1 ^{re} q.	3-50,	2 ^e q.	3-25,	3 ^e q.	3 0
Mouture, id.	2-50,	id.	2-20,	id.	2 10
Orge, id.	0 »	id.	0-00,	id.	0-00.

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Octobre.

1 Beaumont-la-Ferrière,	19 Saint-Révérien,
Bailly-sur-Oisy,	Clamecy,
Lormes,	Cercy-la-Tour, (ap. la
Mars-sur-Allier,	ville.)
2 Guipy,	20 Saint-Véran,
Menou,	22 Arquan,
4 Ville-les-Anlezy (app.)	Lucenay-les-Aix,
5 Magny-Cours,	24 Fours,
Saint-Saulge,	25 Saint-Véran (appor.)
6 Corvol-l'Orgueilleux,	26 Livry,
7 Bouhy,	Mhère,
8 La Fermet,	Champallement,
9 Dornes,	27 Montceaux,
Mhère,	Saint-Laurent,
10 Nevers,	28 Chantenay,
12 Montigny-s-Canne(2j.)	Donzy,
14 Entrains,	29 Brèves,
15 Corbigny,	Decize,
16 Alligny près Cosne,	Poiseux,
Alligny-en-Morvan,	Varzy,
Chamard,	30 Crux-la-Ville,
19 Gauchy,	31 La Charité,

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.